



CONSEIL
SEANCE DU 11 DECEMBRE - N° 304 -



Présidé par Monsieur Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège A : PROFESSEURS DES UNIVERSITES

Rachel **CERDAN**
Benoîte **DESAPORTA**
Gilles **DESPAUX**
Agnès **FICHARD-CARROLL**
Jean-Sébastien **FILHOL**
Marie **FORET**
Sylvie **HURTREZ**
Philippe **MÜNCH**
Bertrand **PLEZ**
Michael **SMIETANA**

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
X	
X (arrivée 9h10)	
X	
X (arrivée 9h35)	
X	
X	
X (arrivée 9h00)	

Collège B : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS

Richard **ARINERO**
Emilien **AZEMA**
Séverine **BERARD**
Anne-Muriel **CHIFFOLLEAU**
Christine **LEREDDE**
Vanessa **LLERAS**
Alban **MANCHERON**
Fleurie **PARAT**
Marc **ROLLAND**
Béatrice **ROY**

X	
X (départ 10h)	Séverine BERARD
X	
X (arrivée 9h30)	
X	
X	
X	
	Jean-Sébastien FILHOL

Collège C : USAGERS

	Présent(e)	Représenté(e) par
Oriane BASSO		
Nolwenn BAUTIER (suppléant)		
Maxime BOUDET		
Teddy BAYLET (suppléant)	X (arrivée 9h05)	
Alban DURAND		
David ABEZA (suppléant)		
Noémie FRERE		
Aude BRETAGNOLLE (suppléant)		
Coraline MONTARIOL		Renaud SOROT
Adèle BARROIL (suppléant)		
Axelle SCHMITT		
Déborah GARCIA (suppléant)		
Alexandre SERP		
Thomas BESSEDE (suppléant)		
Renaud SOROT	X	
Guilhem FOUILHE (suppléant)		

Collège D : Personnels IATSS

Georges BOUBY		
Dalila HAMMAR		Nabil KOUADRI
Nabil KOUADRI	X	
Nicolas MOUREAU		

Personnalités extérieures

Christian ASSAF
(Région Occitanie-Pyrénées- Méditerranée)

Michaël DELAFOSSE
(Conseil Départemental de l'Hérault)

Jacques DIETRICH
(Conseil Économique, Social et Environnemental Régional -Occitanie-
Pyrénées- Méditerranée)

Éric JALLAS
(Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie)

Chantal MARION
(Montpellier Agglomération)

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
	Alexandre PATERNE
	Jean-Pierre PECOUL

Personnalités extérieures à titre personnel

Sylvie **MALACARNE**

Alexandre **PATERNE**

Jean-Pierre **PECOUL**

X	
X	
X	

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences - ,

Membres en exercice : 40
En début de séance, 22 membres présents ou représentés

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée

Invités permanents présents :

- Vice-Président du Conseil d'Administration

Bruno FABRE

- Directeur (trice) adjoint(e)s

Adam A. ALI

Marc HERZLICH

- Directeurs Département d'enseignement

Pascale GALL-BORRUT (EEA)

Jean-Sébastien FILHOL (Chimie)

Yann LEREDDE (TEE) - Excusé

Benoîte DE SAPORTA (Mathématiques)

Ian ROBBINS (Bio-MV)

Jean-Yves WINUM (Chime)

- Chefs de service

Béatrice GOUJON (Directeur administratif adjointe)

Corinne FERNANDEZ (Relations extérieures et Partenariats)

- Responsables

Richard ARINERO (Licences)

Bernard GODELLE (Masters)

Bertrand PLEZ (Masters)

- Chargés de mission

Emilien AZEMA (Relations Internationales)

Teddy BAYLET (Etudiants)

- Secrétaire de séance

Sandra GAUCERAND (Assistante de Direction)

Le **mercredi 11 décembre 2019**, à 9heures, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 4 décembre 2019, se sont réunis sous la Présidence de **M. HOFFMANN**, Directeur de la Faculté des Sciences, Salle des Actes, bâtiment 7du campus Triolet.

Avant d'ouvrir cette séance, **M. HOFFMANN** interroge **M. GUEVELLOU** sur le quorum.

M. GUEVELLOUprécise que celui-ci est actuellement atteint.

M. HOFFMANN informe que cette séance sera suivie, à 11h30 de la signature du Contrat des Objectifs et des Moyens de la Faculté des Sciences de Montpellier. **M. AUGÉ**, Président de l'Université de Montpellier, et son équipe seront présents.

1. Introduction

a. Ordre du jour

M. HOFFMANN annonce l'ordre du jour :

1- Introduction du Directeur,
2- Approbation du PV du Conseil d'UFR Sciences,
3- Présentation et vote du Budget 2020,
4- Questions diverses.

M. HOFFMANNinterroge l'assemblée pour savoir si elle souhaite aborder des questions diverses.

Mme BERARD demande s'il est possible de faire une présentation de la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR), spécifiant que tous les membres du Conseil sontconcernés.

M. ROLLAND signale que les questions diverses du précédent Conseil n'avaient pas pu être évoquées. Il demande s'il est possible d'obtenir une réponse à celles-ci. Il souhaite également faire part d'un problème sur le prévisionnel de certaines UE SPS qui n'avaient pas été ouvertes.

M. HOFFMANN regrette l'absence du Directeur du Département Chimie qui aurait pu apporter une réponse à cette question. Ilprécise que les questions diverses seront abordées en fin de séance.

b. Calendrier des Conseils de la Faculté des Sciences

M. HOFFMANN présente le calendrier du 2nd semestre des Conseils de la Faculté des Sciences.

Calendrier des Conseils de la Faculté des Sciences de Montpellier 2ème semestre de l'année universitaire 2019-2020

Conseils	Date du Bureau	Date du Conseil	Heure du Conseil	Lieu du Conseil
Conseil n°305	Mardi 7 janvier 2020	Mercredi 15 janvier 2020	8h45	Salle des Actes
Conseil n°302	Mardi 4 février 2020	Mercredi 12 février 2020	8h45	Salle des Actes
Conseil n°303	Mardi 3 mars 2020	Jeudi 12 mars 2020	8h45	Salle des Actes
Conseil n°304	Mardi 31 mars 2020	Mercredi 8 avril 2020	8h45	Salle des Actes
Conseil n°305	Lundi 4 mai 2020	Mercredi 13 mai 2020	8h45	Salle des Actes
Conseil n°306	Mardi 2 juin 2020	Mercredi 10 juin 2020	8h45	Salle des Actes
Conseil n°307	Mardi 7 juillet 2020	Vendredi 10 juillet 2020	8h45	Salle des Actes

Ilindique que le Conseil du 10 juillet 2020 sera consacré au bilan annuel des Départements de la Faculté.

c. Ordre du jour prévisionnel du prochain Conseil de la FdS - Mercredi 15 janvier 2020

M. HOFFMANN annonce que le prochain Conseil de la Faculté des Sciences se tiendra le mercredi 15 janvier 2020, à la Salle des Actes du bâtiment 7. L'ordre du jour prévisionnel est le suivant :

- 1- Intervention du Directeur,
- 2- Approbation du PV,
- 3- Vote de conventions,
- 4- Pédagogie :
 - a- Cadrage des UE à petits effectifs pour le LMD5,
 - b- Présentation et vote des maquettes LMD5 (à confirmer),
- 5- Questions diverses.

M. HOFFMANN rappelle que les conseillers souhaitant ajouter un point, ou une question diverse, peuvent le contacter directement, ou prendre contact auprès de **Mme GAUCERAND**. Il ajoute qu'un Conseil Restreint se réunira à la suite de cette séance de janvier.

En l'absence de remarque, **M. HOFFMANN** propose de passer au point suivant.

2. Approbation des PV n° 301 - Conseil du mercredi 11 septembre 2019 et n°303bis - Conseil extraordinaire du mercredi 29 novembre 2019

a. PV n° 301 - Conseil du mercredi 11 septembre 2019

M. HOFFMANN demande si l'assemblée souhaite émettre des remarques sur ce procès-verbal n°301 du Conseil du 11 septembre 2019.

Mme BERARD indique avoir relu le document. Elle était intervenue au niveau des questions diverses. Elle précise qu'à la page 25 du PV, il est noté « Selon **Mme BERARD**, les gens ne sont pas honnêtes et en ont marre de surveiller... ». Elle tient à préciser que ce ne sont pas réellement les propos qu'elle a tenus. Elle souhaitait indiquer que des enseignants se rendent indisponibles parce qu'ils en ont marre de surveiller, l'augmentation de ces indisponibilités est due à un ras le bol. Elle demande que cette phrase soit corrigée.

M. HOFFMANN rappelle que toutes les séances sont enregistrées et retranscrites, mais la demande de correction est prise en compte. Il propose de voter le PV en tenant compte de la modification demandée par **Mme BERARD**.

M. HOFFMANN demande à **Mme GAUCERAND** le nombre de membres présents et représentés. **Mme GAUCERAND** précise qu'ils sont 22.

En l'absence de remarque de la part de l'assemblée, **M. HOFFMANN** suggère de procéder au vote.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le procès-verbal n° 301 - du mercredi 11 septembre 2019.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 22

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME au PV n°301 - Conseil du mercredi 11 septembre 2019.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote unanime et indique qu'il y a un second PV à voter.

b. PV n°303bis - Conseil extraordinaire du mercredi 29 novembre 2019

M. HOFFMANN mentionne que ce Conseil concernait les discussions et votes portant sur des points du LMD5. Il précise qu'il s'agit d'un relevé de conclusions.

Mme BERARD a vérifié le comptage des votes. Il y a un problème sur le dernier point dont les votes étaient très serrés. Sur le PV il est noté :

« Membres présents et représentés : 22	Pour : <u>8</u>
Membre n'ayant pas pris part au vote : 0	Contre : <u>8</u>
Suffrages valablement exprimés : 22	Abstention : <u>6</u> » »

Les résultats ne correspondent pas à ceux qu'elle avait notés, soit : 7 Pour, 7 Contre et 8 Abstention.

M. HOFFMANN précise qu'il y avait égalité. Au titre des statuts de la FdS, en cas d'égalité des suffrages exprimés, c'est le Directeur de la composante qui a voix prépondérante. Il s'était alors positionné « pour » sur ce point-là.

Mme BERARD fait remarquer qu'elle avait déjà eu l'occasion de signaler des différences sur le nombre de votants. Elle demande, qu'à chaque moment d'un vote, **M. HOFFMANN** indique clairement le comptage de votants, le nombre de votes **pour**, le nombre de votes **contre**, et le nombre d'**abstention**. Cela permettra à tous les conseillers de disposer des mêmes chiffres, car très souvent les votes sont rapides, et les membres de l'assemblée n'ont pas le temps de noter les résultats.

M. HOFFMANN rappelle que ce vote avait eu lieu en fin de séance et qu'effectivement il y avait beaucoup de mouvements. Il demande à **Mme GAUCERAND** de prendre en compte les remarques de **Mme BERARD** et de procéder à la correction sur le PV n°303bis. Il répète les résultats du vote précédent afin que l'assemblée puisse les noter. En l'absence de nouvelle remarque, **M. HOFFMANN** invite le Conseil à procéder au vote du PV n°303bis - Conseil extraordinaire du mercredi 29 novembre 2019.

M. HOFFMANN note l'arrivée de **M. BAYLET** et informe que le nombre de présents et représentés passe à 23.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le Relevé de conclusion n° 303bis - du vendredi 29 novembre 2019.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40	
Membres présents et représentés : 23	Pour : <u>22</u>
Membre n'ayant pas pris part au vote : 0	Contre : <u>0</u>
Suffrages valablement exprimés : 23	Abstention : <u>1</u>
Le Conseil donne un avis <u>FAVORABLE</u> au PV n°303bis - Conseil du vendredi 29 novembre 2019.	

M. ROLLAND signale qu'il s'agit d'un relevé de décisions et non d'un PV, il demande que cela soit modifié sur le document.

M. HOFFMANN confirme la remarque de **M. ROLLAND** et prend note de sa demande.

M. HOFFMANN propose de passer au point suivant.

3. Présentation et vote du Budget 2020

a. Lettre d'Orientation Budgétaire

M. HOFFMANN rappelle à l'assemblée qu'il avait présenté la lettre d'orientation budgétaire à l'auditoire, lors de la précédente séance. Ce document est à la disposition du Conseil depuis 1 mois. Il est composé de 2 parties, la première partie comprend une description du budget 2020 et l'état d'exécution du budget 2019, la deuxième partie présente la priorité en matière budgétaire pour l'année 2020. **M. HOFFMANN** présente le document à l'assemblée.

Concernant le rétablissement des crédits d'intervention élevés, **M. HOFFMANN** informe que ceux-ci permettent aux services centraux de la composante de procéder à des interventions pour rénover et/ou réparer (vidéoprojecteurs par exemple). Son niveau a été mis au plus bas l'an dernier afin de pouvoir compenser l'augmentation de la masse salariale. Il espère qu'avec ce budget, il sera possible d'établir quelque chose de plus stable pour la composante. Il souligne la diminution des emplois d'agents non titulaires (ANT).

M. HOFFMANN précise que les services d'appui à la pédagogie sont présents dans les statuts de la Faculté. Ils vont être remis en cause notamment les CMI - dont la partie budgétaire est gérée par les services centraux - qui ne sont plus à l'ordre du jour. Il ajoute que le DESCIRE travaille sur la formation des enseignants et que c'est un service d'appui à la pédagogie comme les CMI. Il intègre un institut nommé IREM qu'il souhaite voir transformer en IRES. Le DESCIRE disparaîtra et deviendra un IRES qui sera intégré à la Faculté des Sciences, qui travaillera également avec la Faculté d'Education.

M. HOFFMANN remarque qu'il y aura une réflexion à apporter sur la structure actuelle de la composante, afin d'évoluer en fonction du nouveau contexte. Il ouvre le débat.

M. ROLLAND note qu'il va y avoir des évolutions concernant la structure de la Faculté. Il entend, par-là, qu'il va y avoir une restructuration des statuts de la composante.

M. HOFFMANN confirme.

M. ROLLAND se rappelle qu'un groupe de travail avait déjà été lancé, il y a plusieurs mois.

M. HOFFMANN informe que le groupe de travail avait été créé il y a plus d'un an, avec les anciens directeurs adjoints. Il pense que, compte tenu des nouvelles évolutions de l'UM il serait intéressant d'introduire une souplesse dans les statuts, qui comprendraient une annexe plus simplement modifiable.

M. GODELLE demande si **M. FABRE** peut informer l'auditoire, sur la chronologie prévue au sujet de la mise en place des nouveaux pôles de recherche. Les nouvelles de Muse poussent l'établissement vers de nouvelles orientations en termes de calendrier. Il pense utile de connaître le contexte institutionnel vers lequel l'établissement va évoluer, car beaucoup de données sont en train d'être retravaillées, relativement à l'organisation de la formation.

M. FABRE explique que l'échéance n'est pas immédiate. Il informe que Muse a été reconduite pour 2 ans. Il s'agit d'un établissement dit expérimental, car il est intégré l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie qui gardera sa personnalité morale en tant qu'« établissement composante ». Alors que si elle avait été intégrée en qualité de composante - comme, par exemple Polytech qui n'a pas de personnalité morale - il n'y aurait pas eu la nécessité de créer un établissement expérimental. De ce fait, L'Ecole de Chimie peut intégrer l'UM mais l'UM devra amender ses statuts et passer sous ce qui est appelé un établissement expérimental. Il précise que ceci est prévu courant 2021, si l'établissement obtient une évaluation positive et définitive pour Muse. Il n'a pas connaissance du calendrier précis de la dernière évaluation. Mais de fait, les Pôles de Recherche ne seront pas intégrés avant cette date. En 2020, il restera à caler un certain nombre d'éléments, dont notamment les prérogatives de ces Pôles de Recherche, le processus de désignation des Directeurs, etc.

M. HOFFMANN note que la Faculté doit commencer à travailler sur ses statuts sans avoir, au préalable, vraiment connaissance de la structure des Pôles de Recherche. Il confirme que les statuts devront donc être souples pour permettre à la composante de pouvoir s'adapter si nécessaire. Il ajoute que le groupe de travail dédié sera mis en place lors du Conseil de janvier, afin de pouvoir proposer les statuts de la Faculté des Sciences au Conseil, lors de la séance de mars/avril.

Lettre d'orientation - BUDGET (BPI) 2020

« L'élaboration du budget 2020 est un acte politique important qui implique la politique de la Faculté des Sciences de Montpellier pour les années à venir ... »

La Faculté des Sciences de Montpellier, composante pluridisciplinaire et non dérogoire, accueille des étudiants issus du baccalauréat jusqu'en dernière année de master, en formation initiale ou continue. **Elle a « à cœur » de tout mettre en œuvre pour leur offrir le cadre d'étude le plus favorable possible, de les aider à réussir leurs projets et de veiller à une bonne insertion professionnelle en adéquation avec leur niveau de qualification.** Comme chaque année, la Direction et les élus du Conseil d'UFR sont attentifs à ce que le budget proposé permette à notre Composante d'accomplir sa **mission de Service public** et qu'à cet effet, les moyens humains et financiers récurrents puissent être à la hauteur des objectifs fixés par nos tutelles universitaires, rectorales et ministérielles.

La politique budgétaire de la Faculté des Sciences de Montpellier pour 2020 se situera dans la continuité de celle engagée durant l'année 2019, c'est-à-dire la poursuite des efforts pour la maîtrise de sa situation budgétaire. Elle visera à effectuer des choix pour son développement tout en assurant leur soutenabilité dans un contexte de ressources contraintes.

1 Construction du Budget 2020

1.1 Cadrage de l'Université de Montpellier

Dans sa lettre de **cadre budgétaire 2020 en date du 2 septembre 2019**, l'Université de Montpellier rappelle le contexte du Débat d'Orientation Budgétaire*, principalement marqué par **des besoins croissants de financement de la masse salariale** liés notamment, à l'évolution de la structure d'emplois à l'origine d'un Glissement-Vieillesse-Technicité de plus de 2 M €, ainsi que par des investissements importants en politique immobilière.

Ainsi, l'Université de Montpellier a mis en œuvre un **Schéma Pluriannuel de Stabilité Budgétaire** conduisant :

- au report en cascade des campagnes d'emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants et des Biats de catégorie A, avec compensation (ATER, ATE, ANT, ...);
- Partant du constat que pour créer des Ressources Propres, RP, les structures mobilisent de façon croissante des ressources financées grâce à la Subvention pour Charges de Service Public, un prélèvement sur RP visant à compenser partiellement l'utilisation de celle-ci est réalisé. Le taux de participation est fixé à 10 % pour les activités de Formation; celle-ci excluant uniquement la Taxe d'Apprentissage ainsi que les subventions des collectivités territoriales;
- Les difficultés budgétaires de l'Etablissement sont également liées à un niveau d'activité trop élevé. Cela se traduit par des diminutions successives sur la dotation en Heures Complémentaires, HC, de 5 %, 5 % et 10% sur respectivement les BPI 2020, 2021 et 2022.

Pour la Faculté des Sciences de Montpellier, cela se traduit financièrement par :

- une dotation en heures complémentaires incluant les modalités de compensation de service, le REH et la balance de **1 173 004 €** (diminution de 61 737 € en comparaison du BPI 2019);
- une dotation en fonctionnement de **1 263 255 €** (inchangée par rapport au BPI 2019);
- une dotation en investissement de **649 620 €** (inchangée par rapport au BPI 2019);
- une dotation Parcoursup de **87 350 €** (en diminution de 32 758 € en comparaison du BPI 2019);
- une participation aux charges communes Etablissement de **94 351 €** (0 € au BPI 2019);
- des « Charges maintenues en Central » de **829 316 €** (inchangée par rapport au BPI 2019).

Il est à noter que ces montants sont notifiés avant le **dialogue budgétaire** intervenant avec la Présidence de l'Université. De plus, elles n'intègrent pas le nouveau calcul de la balance entre les composantes, possible aujourd'hui grâce à la mise en place de l'outil Prose et pouvant, par là-même, modifier la masse salariale disponible pour l'UFR Sciences.

1.2 Etat d'exécution du Budget 2019 de l'UFR Sciences

L'exécution du budget 2019 de l'UFR, même si l'exercice n'est pas encore clos, devrait faire apparaître une **stabilisation, voire une légère diminution, des HC et des heures de vacations d'enseignement réalisées au titre de l'année universitaire 2018-2019**. Cette tendance est encore insuffisante pour rétablir une situation budgétaire pérenne et garantissant, par là-même, un fonctionnement durable de nos activités.

Cette stabilisation ou diminution est due :

- à la **modification du nombre d'heures en Présentiel** qui avait été appliquée dès la rentrée de septembre 2019,
- à **une diminution des heures SPS attribuées** (cette dernière n'est pas issue d'une décision du conseil mais des échanges entre la direction et les responsables de chacune de ces UE),
- à **l'annulation de 3 recrutements d'agents non titulaires BIATS à temps plein**
- à la forte diminution du **budget de fonctionnement pour les Services centraux de la Faculté des Sciences**.

Au titre de l'exercice budgétaire **2018**, le total des HC d'enseignement rémunérées dans le cadre de l'année universitaire 2017-2018 représentait **42 028 hETD** pour un budget total de **1 947 000 €** ;

Au titre de l'exercice budgétaire **2019**, le total des HC d'enseignement rémunérées seraient au titre de l'année universitaire 2018-2019, de **37 558 hETD** pour un budget total de **1 711 100 € chargé estimé**.

Il est important de noter que toutes les HC ne sont pas nécessairement soumises à des demandes de paiement, (exemple : le plafond d'un demi-service).

Au demeurant, le budget 2019 incluait **107 351 €** de financements propres liés à deux ANR IDEFI (FIGURE et UM3D) ; arrivant à échéance en 2020, mais également, des financements spécifiques issus de l'I-Site MUSE Take Off représentant un montant de **150 179 €**.

Enfin, les vacations d'enseignement de nos intervenants extérieurs représenteraient au titre du BPI 2019, **12 279 hETD** tandis qu'elles étaient de 14 200 hETD en 2018.

L'exercice budgétaire 2019, bien que très fragile, terminerait alors à l'équilibre et dans le respect de l'enveloppe HC.

2. Les priorités en matière budgétaire pour l'année 2020 de l'UFR des Sciences

2.1 Stabilisation du volume des heures complémentaires d'enseignement

Compte tenu de l'environnement financier de la Faculté des Sciences, une **nouvelle organisation de contrôle des HC** d'enseignement assurées au sein des Départements d'enseignement, a été mise en place dès cette rentrée universitaire afin de maîtriser, de stabiliser et de réduire ce volant d'heures complémentaires.

Cette maîtrise passe par le suivi des nouveaux indicateurs de gestion permettant une vision détaillée de la consommation d'heures par les Départements, mais également, par la mise en corrélation des heures déclarées dans l'application Prose, celles paramétrées dans l'outil Apogée et le nombre d'étudiants inscrits : **ce pilotage organisationnel permet dorénavant de développer une politique d'anticipation et de maîtrise de l'évolution des services d'enseignement de notre UFR.**

Cet important effort de gestion et de contrôle des HC et vacations d'enseignement sera un élément déterminant pour la redéfinition de notre Offre de formation, dans le cadre de la mise en place du LMD5. Notons que l'Offre de Formation de la Faculté des Sciences de Montpellier a augmenté progressivement de 6,4 %, 5,1% et 17% entre les années universitaires 2014-2015 et 2016-2017, soit de plus de 10 000 HC mises en paiement auxquelles il convient d'étendre l'augmentation des charges supportées par la Composante : **la réduction du nombre d'heures votée lors du conseil du 31 août 2019 devant aboutir à une économie de 10 000 heures pour l'exercice 2020.**

2.2 Consolidation et développement de ressources propres

D'une manière générale, la maîtrise du budget des Formations ne saurait être regardée que du seul point de vue des dépenses. La consolidation des ressources propres de l'UFR Sciences est également primordiale. Elle passe par un **développement substantiel des formations par Apprentissage et Continue, ainsi que la création de Diplôme Universitaire.**

De plus, une attention particulière est/sera portée auprès de la collecte de la Taxe d'Apprentissage ainsi qu'à un étroit suivi des conventions/partenariats actuellement en cours. Une politique de redéploiement financier vers les Départements d'enseignement concernés installant une politique de RP axée sur ces points sera mise en place.

L'Apprentissage et la Formation continue :

Il est important de noter que sur ces trois dernières années, le **nombre d'apprentis** inscrits au sein de la Faculté des Sciences et les ressources propres associées ont augmenté de 93 % sur l'Apprentissage et de 85 % pour la Formation continue. C'est pourquoi, l'UFR a souhaité initier des actions incitatives devant permettre d'accroître le nombre des formations ouvertes à l'Apprentissage et à la Formation continue.

Dotations Apprentissage au titre du BPI 2019 : 279 700 € (pour 216 210 € en 2018) ;

Dotations Formation continue au titre du BPI 2019 : 93 929 € (représentant 90 % de la dotation 2018 de 96 251 €).

La Taxe d'Apprentissage :

A travers des actions spécifiques, l'UFR Sciences renforce ses activités auprès des **partenaires économiques** et entend également développer, une politique volontariste à destination des Départements d'enseignement afin d'encourager les équipes pédagogiques, à solliciter **leurs contacts industriels** - fléchage de la Taxe d'Apprentissage vers notre Composante -. En outre, le Forum des entreprises, initié depuis deux années, avec les deux autres composantes du site Triolet (Polytech Montpellier et l'IAE) et l'UFR Pharmacie, a associé plus de 150 entreprises pour une participation de plus de 2 000 étudiants.

Les Diplômes Universitaires :

Ces diplômes Universitaires (disparus depuis plusieurs années) sont soutenus dans leur mise en place par la Direction de l'UFR. Ils doivent contribuer au rayonnement de notre Composante dans les contextes local et national, notamment, à travers leurs spécificités et leurs originalités. Une politique de soutien aux Départements d'enseignement les mettant en place est d'ores et déjà engagée afin qu'ils puissent permettre l'obtention de fonds propres et contribuer, par là-même, à une plus grande « liberté de soutien » aux formations.

Il sera nécessaire également, lors du passage en bloc de compétences, de valoriser ceux-ci à travers, non seulement l'Apprentissage et la Formation continue, mais également, par la mise en place de **la Formation tout au long de la vie.**

Toutes les actions de consolidation de fonds propres précédemment exposées, doivent permettre aux Départements de développer une politique volontariste budgétisée de soutien à la pédagogie : achat de matériel et investissement sur des nouvelles pratiques pédagogiques.

Enfin, la Faculté des Sciences continuera d'effectuer un suivi très rigoureux des **Recettes** - création d'un Pôle spécifique au sein des Services financiers centraux - liées notamment aux **différentes conventions existantes et à venir.**

2.3 Les objectifs du budget 2020

Un certain nombre d'objectifs sont primordiaux pour poursuivre certaines actions :

- Un **rétablissement des crédits d'interventions élevés** : au vu des efforts budgétaires sollicités auprès des Départements d'enseignement de la Faculté des Sciences, il est important de pouvoir s'appuyer sur des **crédits de réserve** en cas de nécessité ; ces réserves, au plus bas aujourd'hui ne passe que par la production de RP ;

- Un **soutien à l'innovation pédagogique** : il est primordial de conserver une Offre de formation adaptée aux évolutions technologiques et sociales. A ce titre, la Faculté des Sciences de Montpellier continuera à répondre aux divers appels à projet locaux (I-Site MUSE Take Off, ...) ou nationaux (IDEFI, ...) ;

- Une actualisation des règles de répartition des **dotations entre Départements d'enseignement** : il est désormais indispensable d'étendre la prise en compte de la consommation spécifique des heures réalisées par chaque Département afin d'opérer une **nouvelle répartition des moyens à la fois financière (budget de fonctionnement) ainsi qu'en heures complémentaires d'enseignement** ; ce nouveau procédé de répartition devant rentrer en application lors de la mise en place du LMD5, en septembre 2021.

- Une **consolidation de la politique des Relations Internationales** : poursuivre et amplifier la politique de compléments de bourses à la Mobilité et plus largement, apporter un accompagnement au montage de partenariats internationaux au sein de la Faculté des Sciences de Montpellier. Notre UFR doit être partie prenante pour soutenir l'Université de Montpellier, membre d'une université européenne **CHARM EU** (l'Alliance CHARM EU s'inscrivant dans le cadre de la mise en place des Universités européennes et rassemblant les universités de Barcelone (UB), de Dublin (TCD), de Budapest (ELTE) et d'Utrecht (UU)) ;

- Une **politique de répartition des efforts et de mise en adéquation des moyens humains** est nécessaire. Celle-ci s'inscrit dans un partage des compétences des agents BIATS exerçant en central et en département. Elle passe également par une réflexion sur les contours des départements d'enseignement, du rôle des Services d'Appui à la Pédagogie, ... en adéquation avec la structuration de notre établissement, par exemple la mise en place des pôles de recherche.

2.4 Crédit du Plan Pluriannuel d'Investissement de l'UFR Sciences

Dans le cadre de l'Opération campus, la mise à disposition des nouveaux bâtiments - 35 et 36 - et la rénovation du Bâtiment 5 durant l'année 2020 vont également nécessiter une attention toute particulière sur le Budget Propre Intégré de notre UFR Sciences. Notons que l'Université prendra en charge les différents déménagements (de l'ordre de 100 000 €); il restera le financement du mobilier du VdS D (~20 000 €), la reconstruction de la serre (~50 000 €), mais également, d'importantes actions de mise aux normes de sécurité afin d'accueillir dans de meilleures conditions, l'ensemble de la communauté de la Faculté des Sciences de Montpellier.

Ces investissements seront complétés par d'autres, en fonction des moyens alloués à notre UFR, afin d'assurer la continuité de nos opérations mais aussi, au regard des besoins et de la pertinence des projets dans le cadre du programme des petits travaux.

Ces orientations budgétaires, axées sur les propositions de mesures d'un **retour à l'équilibre**, doivent permettre de retrouver des marges de manœuvre dès 2020 et conséquemment, de **consolider la situation financière dans la perspective de la mise en place de la Nouvelle Offre de Formation de notre Université de Montpellier**.

Elles doivent également être accompagnées, au sein de notre UFR Sciences, par un respect des **bonnes pratiques** qui permettront une **meilleure optimisation des indicateurs** en cours de mise en place. **Indicateurs de pilotage et d'alertes qui permettront également un dialogue budgétaire** entre l'UFR des Sciences et la direction de l'UM **construit à partir d'informations plus fiables**. Ces bonnes pratiques passent notamment par un ajustement en cours d'année des services prévisionnels, d'une bonne gestion en département des consommations de crédits de fonctionnement et d'investissement au cours de l'exercice en cours afin d'éviter les pics de dépenses en fin de clôture budgétaire.

Débat d'Orientation Budgétaire *

Parmi les éléments les plus significatifs, il a été rappelé que l'UM a exécuté l'exercice budgétaire 2018 avec un résultat de fonctionnement déficitaire de -1,1M€ (-1,7M€ sur l'établissement principal hors SADC) et ce, malgré une notification complémentaire du Ministère de 2M€ en fin d'année. Après deux exercices en léger excédent (+0,4M€ et +0,1M€) sur un budget total de fonctionnement de près de 400M€, le diagnostic réalisé a mis en évidence un déficit structurel de fonctionnement estimé entre 6 et 7M€.

b. Présentation du Budget 2020

M. HOFFMANN indique que ce point sera composé de 2 parties : les Recettes puis les Dépenses. Il ajoute que le budget 2020 a été présenté en amont aux Directeurs de Département, et le Conseil devra se prononcer sur la répartition de ce budget. Il cède la parole à **Mme TOURNIER**, Directrice adjointe Finances.

Mme TOURNIER remercie **M. HOFFMANN**, ainsi que **M. FABRE** pour sa présence.

Mme TOURNIER présente le budget 2020 à l'assemblée, tel qu'il a été retranscrit au budget propre intégré, qui sera présenté à la fin de son exposé (document sur le Moodle du conseil)

A la fin de la 1^{ère} partie Ressources, **M. HOFFMANN** souhaite faire un point sur la synthèse des ressources propres. Il précise que si les 3,8 % de la part non UM augmentent, cela ne signifie pas que les 9,8 % de la part UM vont diminuer. Ce chiffre restera identique car ce sont des ressources supplémentaires.

Mme TOURNIER pense qu'il serait intéressant de laisser à disposition des anciens étudiants leur adresse mail UM, afin de pouvoir les contacter facilement, notamment pour les informer et les solliciter pour la taxe d'apprentissage.

M HOFFMANN ouvre le débat et donne la parole à **M. FILHOL**, **M. ROBBINS** puis **M. SOROT**.

M. FILHOL souhaite revenir sur la balance. Il note l'équilibrage de celle-ci pour cette année. Depuis plusieurs années, il y avait un sur-paiement d'environ 50 mille euros par an à d'autres composantes. Ce qui signifie que les 100 mille euros transférés par l'Université ne représentaient réellement que 50 mille euros.

M. HOFFMANN indique que les conditions initiales (en 2015) de la balance correspondent à la réalité des choses à ce moment-là. Le point actuel (année 2019) correspond lui à la réalité d'aujourd'hui. Concernant ce qui s'est passé entre ces 2 périodes, il ne peut pas savoir si c'est linéaire ou exponentiel. Tout le monde se pose d'ailleurs la question « que s'est-il passé entre 2015 et 2019 ? ».

M. HOFFMANN en profite pour remercier **M. FABRE** et les équipes qui ont travaillé pour rééquilibrer la balance, ce qui représente un travail colossal, délicat et pas facile. Il ne peut se faire qu'en fin d'exercice. Il rappelle que la balance correspond à des heures statutaires réalisées par des enseignants d'autres composantes.

M. HOFFMANN note que Prose - objet de beaucoup de discussions -a été un élément clé pour permettre de détecter les moins 50 mille euros en faveur de la Faculté.

M. HOFFMANN, ne sachant pas ce qui s'est passé entre 2015 et 2019, il ne peut répondre à la question de **M. FILHOL** mais **M. FABRE** peut apporter des éléments complémentaires s'il le souhaite.

M. FILHOL signale que si **M. HOFFMANN**, en qualité de Directeur de la Faculté des Sciences, pense qu'il n'y a pas de problème, alors il n'y en a pas non plus pour lui.

M. HOFFMANN répond à **M. FILHOL** qu'il n'a jamais dit qu'il n'y avait pas de problème. Il répète qu'il est simplement incapable de pouvoir évaluer ce qui s'est passé entre 2015 et 2019.

M. ALI rappelle que la Direction a essayé de comprendre cette balance, ce qui n'avait pas été fait précédemment. Il peut entendre qu'il y ait un déséquilibre entre les 2 périodes, mais la Direction a travaillé pour le collectif. Il insiste, « il faut voir le côté positif de la chose. ».

M. HOFFMANN rappelle qu'il s'agit de l'exécuté car les budgets de 2015 à 2019 sont terminés. Il ne voit pas l'intérêt d'y revenir. Il constate que cela fait 2 ans qu'il a été élu et qu'un travail et un effort énormes ont été réalisés par les services

centraux de l'UM pour rétablir cette balance. Il espère qu'elle ne va pas augmenter par des politiques de recrutement d'enseignants extérieurs à la Faculté des Sciences pour venir compléter des enseignements, etc.

M. HOFFMANN rappelle que la composante avance dans une politique de réduction des heures, dont le 1^{er} impact aura certainement aussi un effet sur la balance. La réduction qui a été réalisée est réelle. Il annonce que dans les diapositives suivantes il est signalé une baisse des heures réalisées au sein de la composante. Il informe que dans toutes les instances il a indiqué à **M. FABRE** qu'il souhaitait que la balance soit à jour, à un tel point d'ailleurs qu'il pense être surnommé **M. BALANCE** au sein de l'UM. Il se félicite que le travail ait été effectué et il en remercie encore une fois les services.

M. FILHOL signale qu'il ne remet pas en cause le travail effectué.

M. ROBBINS indique être abonné à des magazines de plusieurs universités internationales, destinés aux anciens étudiants, et sur l'un d'eux, en dernière page, il est inscrit « Faites des dons à notre établissement ». Il demande s'il est concevable de l'envisager pour la Faculté des Sciences.

M. FABRE indique qu'il existe l'outil RésUM au sein de l'établissement - qui permet de consulter la liste des anciens étudiants inscrits à l'Université de Montpellier - qui est piloté par le SCUIO-IP. Il serait peut-être nécessaire de mieux le faire connaître à la communauté, et de l'amender. Dans tous les cas, cet outil est mis à disposition des composantes et un grand nombre l'utilise pour contacter leurs anciens étudiants, pas uniquement pour la taxe d'apprentissage, pour les stages aussi, par exemple. Il reconnaît qu'il faudrait certainement améliorer RésUM pour l'adapter aux spécificités de chaque composante, et surtout en faire une meilleure publicité. Il regrette qu'il n'y ait pas de journaux rédigés pour l'extérieur de l'établissement, mais uniquement un journal interne distribué aux personnels. Toutefois, des campagnes sont lancées par l'UM auprès des grosses entreprises avec qui elle est en contact. Il invite la Faculté des Sciences à se rapprocher de cet outil pour voir s'il correspond à ses besoins, et s'il peut être utilisé à sa convenance.

M. SOROT remercie **Mme TOURNIER** pour sa présentation très claire du Budget 2020, « ça change des années antérieures ». **Mme TOURNIER** l'en remercie à son tour.

M. SOROT pense que créer ou conserver l'adresse mail UM des anciens étudiants n'est ni utile ni pertinent. Il constate que ceux-ci ne la consultent déjà pas forcément durant leurs études.

M. ALI demande à **M. SOROT** s'il dispose d'une solution pour contacter les anciens étudiants.

M. SOROT suggère de passer par les associations de filière en lien avec les anciens, qui peuvent transmettre les informations. Il ne voit pas d'autre solution.

Mme TOURNIER précise qu'en ce qui la concerne, elle utilise une liste de diffusion qui comprend des adresses Gmail des étudiants. Il est tout à fait possible pour les anciens de rediriger leur adresse institutionnelle vers leur adresse personnelle.

Mme BERARD revient sur le sujet de la Balance. Elle est étonnée qu'un enseignant chercheur de la Faculté des Sciences puisse, sans rien demander, aller enseigner dans une autre composante. Elle se demande si la Direction ne pourrait pas demander à ces personnes que, dans ce cadre, ces heures soient effectuées en heures complémentaires.

M. ALI précise que c'est ce qui se pratique déjà à l'IUT 34.

M. HOFFMANN répond à **Mme BERARD** qu'il serait possible de définir un cadrage concernant ces enseignements, mais il se demande si celui-ci serait légal. Il rappelle que les services prévisionnels sont connus dès le début de l'année, et que les Directeurs de Département sont informés des composantes d'intervention de leurs enseignants. Il rappelle que les enseignants chercheurs appartiennent en 1^{er} lieu à l'Université de Montpellier, ils sont ensuite rattachés à une composante. Il indique que certains enseignants chercheurs souhaitent réaliser leur service ailleurs qu'à la Faculté des Sciences, et que certains Départements souhaitent aussi collaborer avec d'autres composantes. Cela fait partie de la pluridisciplinarité. Les

enseignants de sciences peuvent également intervenir au sein des Facultés d'Education, de Médecine, Pharmacie, etc. Ces alternatives se font dans le cadre d'un bon accord. Il est possible qu'il y ait des cas particuliers mais ils sont à la marge.

M. HOFFMAN demande à **M. FABRE** de bien vouloir faire un point sur le service des enseignants chercheurs, réalisé à l'extérieur de leur composante d'origine. Il signale que, pour la Faculté des Sciences, le problème concerne essentiellement l'intervention - au sein de la FdS - d'enseignants rattachés à d'autres composantes. On constate plus de mouvements vers la Faculté des Sciences que l'inverse. Alors que ce sont les sciences qui devraient se déployer vers les autres disciplines, même si la Faculté a aussi besoin d'intervenants venant de Pharmacie, Médecine, etc. Ces mouvements inégaux créent un déséquilibre entre composantes.

M. FABRE ne pensait pas que la discussion allait être consacrée aussi longtemps à la balance. Il explique que certaines universités françaises considèrent que leurs enseignants interviennent tous dans le même établissement, et il n'y a donc ni balance ni aucune compensation entre composantes de l'établissement. Le potentiel pédagogique est affecté à l'université. Il précise que ce n'est cependant pas le choix de l'UM qui considère qu'il faut que chaque composante s'y retrouve, et la balance représente la compensation de la perte de potentiel pédagogique liée au fait qu'un enseignant va effectuer une partie de son service statutaire ailleurs que dans sa composante d'affectation.

Pour répondre à la question de **M. HOFFMANN**, **M. FABRE** informe que théoriquement, et sauf concernant le rattrapage d'une balance dans le cas d'une actualisation, une balance est neutre sur le budget d'heures complémentaires d'une composante. Il explique que si un enseignant chercheur de la Faculté des Sciences, sur son service statutaire, effectue des heures ailleurs, il va être alloué le nombre d'heures correspondant qui va venir augmenter la dotation d'heures complémentaires de la Faculté, puisqu'elle perd du potentiel pédagogique. A contrario, dans le cas d'un collègue affecté à une autre composante qui viendrait faire à la FdS une partie de son service statutaire, l'établissement va diminuer la dotation d'heures complémentaires de la Faculté des Sciences puisqu'elle bénéficie d'une partie du potentiel pédagogique d'un permanent qui n'est pas affecté à la composante. Il note que, dans un sens comme dans l'autre, la balance ne fait que restaurer un équilibre entre composantes, soit en rendant des heures complémentaires lorsqu'il y a une perte d'un potentiel pédagogique dans l'une, soit en diminuant dans l'autre le potentiel pédagogique puisqu'il y a des heures qui sont faites par un enseignant chercheur extérieur à la composante.

M. FABRE veut bien discuter encore de la balance mais il demande à l'auditoire de retenir que la balance, aujourd'hui négative de 45 mille euros, conduit à diminuer la dotation d'heures complémentaires de la Faculté des Sciences de 45 mille euros, parce que la composante bénéficie, à la même hauteur de 45 mille euros, d'heures réalisées par des collègues extérieurs sur leur service statutaire au sein de la FdS. Il entend que l'actualisation a été tardive. Il explique avoir un peu forcé la main à certains Directeurs en leur demandant de se mettre d'accord car la Présidence ne pouvait pas actualiser la balance sans qu'il y ait accord des composantes entre elles. Au sein des composantes, diplôme par diplôme, la présidence devait connaître exactement les heures réalisées sur service statutaire ou sur heures complémentaires. Il explique qu'à un moment donné, la Présidence a dû taper du poing sur la table en disant « ça suffit, mettez-vous d'accord, sinon c'est nous qui allons actualiser. ».

M. FABRE entend aussi qu'il y a peut-être eu une perte exponentielle pendant quelques années mais l'UM a donné 100 mille euros de dotation exceptionnelle à la Faculté des Sciences. Elle continuera en donnant 70 mille euros. **M. FABRE** espère pouvoir revenir sur cette dotation et passer à autre chose que la balance, en rappelant à nouveau à quoi elle correspond : elle ne concerne pas les heures complémentaires directement mais les services statutaires, et elle est censée restaurer le potentiel pédagogique, à la hausse ou à la baisse, de chacune des composantes concernées.

Pour **M. HOFFMANN**, il est important de noter que les 45 876 heures qui sont effectuées par des enseignants chercheurs venant d'autres composantes peuvent engendrer des questions de redéploiement qui pourraient être discutées par la suite, car cela est significatif du fait que des collègues cherchent à compléter leur service au sein de la Faculté des Sciences. Il souhaite que le Conseil passe à un autre point que la balance et il donne la parole à **M. GODELLE**.

M. GODELLE constate que la Faculté des Sciences y gagne puisqu'elle récupère des enseignants chevronnés qui, sur leur service statutaire, viennent enseigner dans la composante, et donnent ainsi l'équivalent en terme d'heures complémentaires. On troque une heure chargée d'un enseignant chercheur qui coûte très chère contre une heure complémentaire.

M. GODELLE indique qu'il n'évoquera plus la balance car il souhaiterait parler de l'appel d'offre Structuration de la Formation par la Recherche dans les Initiatives d'excellence (SFRI).

M. FABRE l'en remercie.

M. GODELLE voudrait adresser un reproche à l'équipe de la présidence sur la gestion de la réponse à cet appel d'offre. Ce reproche, il se permet de le faire au nom des collègues qui sont en train d'œuvrer dans des délais très courts, en parallèle du travail qu'ils doivent déjà effectuer pour la préparation des habilitations. Cela aboutit à une saturation qui n'est pas bonne.

M. GODELLE explique que certains collègues, qui font des choses très intéressantes à l'interface entre plusieurs disciplines, pourraient rentrer dans l'appel d'offre SFRI. Mais comme ils disposent d'un délai très court pour s'y consacrer, la réponse de l'Université de Montpellier à l'appel d'offre SFRI ne sera pas aussi bien préparée qu'elle aurait pu l'être si elle avait été anticipée. Il était possible de partir un peu plus en avant, parce que cet appel d'offre, à sa lecture, n'est pas une grande surprise. On trouve un démarcage de l'appel d'offre d'EUR sur lequel l'UM avait déjà travaillé. Il se rajoute une spécificité qui est d'énoncer que c'est dans le cadre des SFRI. Cela ne l'étonne pas beaucoup. **M. GODELLE** note qu'il s'agit d'un appel d'offre qui rentre dans la dotation des SFRI. Il indique qu'il s'agit de quelque chose qui n'est pas très bien compris par les collègues et lui-même : il n'y a pas eu la concertation nécessaire en amont, qui aurait permis de gagner 2-3 mois. Le travail de réflexion sur le LMD5 aurait été synchronisé avec la réflexion sur cette SFRI, et on aurait gagné en efficacité. Il rappelle que « gouverner c'est prévoir » et il pense qu'il y a eu un déficit de prévision qui pénalise la Faculté puisqu'elle doit retravailler rapidement. Cet appel d'offre est très compétitif et les autres universités qui vont faire des propositions ne sont pas les dernières venues. La Faculté se trouve dans un contexte très difficile, elle doit présenter quelque chose de très bien et là elle a perdu des cartouches. Il va falloir mettre encore plus de pression sur les collègues concernés. Il rappelle que la préparation d'une accréditation est difficile. Elle demande beaucoup de temps. La FdS va faire tout ce qu'elle pourra pour bien réussir cette préparation, mais il regrette d'avoir perdu autant de temps. Il souligne que la Faculté a terriblement besoin de ressources propres, donc il doit travailler avec la Direction de l'Université de Montpellier pour arriver à récupérer le plus de ressources propres possible.

M. FILHOL souhaite apporter une précision concernant la balance, il n'est pas sûr que tout le monde ait compris. Il s'agit d'un ratio, et il n'est pas possible de distinguer une partie effectuée dans la composante et une autre partie réalisée dans une composante différente, dans le cadre statutaire.

M. HOFFMANN donne la parole à **Mme BERARD**.

Mme. BERARD note que la balance est équilibrée mais une heure de service statutaire ne devrait pas être comptée à 42€ alors qu'une heure complémentaire est une heure complémentaire. Dans le service statutaire une heure de TP équivaut à une heure de TD alors qu'en heure complémentaire elle correspond à 2/3 d'une heure de TD. Elle pense que les échanges doivent se compenser sur ce qui est compensable.

M. HOFFMANN indique que la remarque de **Mme BERARD** est juste. Il demande si l'assemblée a d'autres questions sur le budget.

Mme LLERAS s'interroge sur la diminution de la dotation de Muse.

Mme TOURNIER répond que c'est à cause des appels à projets. Si la Faculté n'obtient pas d'AAP, les dotations diminuent.

M. HOFFMANN rappelle que les dotations MUSE courent sur une durée prédéfinie couvrant par exemple le temps de mettre en place des innovations pédagogiques notamment, dans les Départements BE, Informatique, etc. Il est rappelé que la Faculté a apporté des compléments au travers des projets pédagogiques.

M. FILHOL souhaite qu'une précision soit apportée sur la diminution de 100 mille euros liés à une intégration différente sur les ressources. Il demande à **Mme TOURNIER** quelles sont les lignes qui étaient précédemment intégrées et qui n'apparaissent plus.

Mme TOURNIER répond qu'il s'agit des 107 mille euros des IDEFI.

M. HOFFMANN ajoute que le pluriannuel est compté différemment. Il est mis à part, alors qu'avant les ressources pluriannuelles étaient comptées dans les ressources propres. Il précise que **M. FILHOL** avait déjà posé cette question en Codir. Sachant qu'il allait réitérer sa demande, **M. HOFFMANN** et **Mme TOURNIER** ont fait des recherches pour lui apporter la réponse.

M. FILHOL les remercie de leurs explications.

Mme LEREDDE revient sur la taxe d'apprentissage (TA). Elle pense qu'il s'agit d'un point important et rappelle qu'il existe un passif au sein de certains Départements, concernant celle-ci. Beaucoup d'efforts ont été faits. Malgré cela, la Taxe d'apprentissage a été perdue, voir détournée. Cela a anéanti un grand nombre de personnes qui s'étaient investies, elle y compris, car la TA exige beaucoup de temps (visites, appels téléphoniques pour convaincre les entreprises, etc.). Elle est contente d'apprendre qu'il va y avoir des modifications et que la TA va être ciblée par formation : il ne devrait plus y avoir de problème. D'ici là, il va falloir que les Départements remobilisent ses troupes.

M. HOFFMANN confirme les propos de **Mme LEREDDE**. Il précise que la présentation concerne pour l'instant la partie « Ressources », il y aura une seconde partie « Dépenses et redéploiements ». La politique qui va être menée en interne pour favoriser et relancer l'apprentissage sera présentée dans la 2^{ème} partie. Il est prévu un amorçage pour relancer l'apprentissage. Il est d'accord avec **Mme LEREDDE**, l'amorçage prend du temps, il faut investir pour pouvoir récupérer par la suite. La Faculté va essayer de mettre en avant certains points comme l'apprentissage, la formation continue, etc... Il reconnaît qu'il y avait une politique de mutualisation de la taxe d'apprentissage qui se traduisait au travers des projets pédagogiques. Aujourd'hui, ces derniers sont en diminution, mais en contrepartie la Direction essaie de remettre en place l'apprentissage. Il rappelle qu'il y a quelques années, une ligne apprentissage était incluse dans les budgets des Départements, puis elle s'est perdue dans une somme globale donnée aux Départements. Elle a été ensuite récupérée pour les projets pédagogiques, etc. Il souhaite que l'apprentissage soit à nouveau en partie fléché dans les départements pour apporter une meilleure lisibilité.

M. GUEVELLOU précise qu'il n'y a pas de détournement. La Faculté a privilégié le principe de solidarité et de redistribution. Aujourd'hui, le temps est peut-être venu de cibler la recette. Ce débat a déjà eu lieu lors du dernier Comité de Direction. Certes les communautés sont plus attentives au fait de pouvoir percevoir quelques subsides par l'investissement qui est le leur. Il insiste, il n'y a pas de détournement et il rappelle que les mots ont un sens. Il rappelle l'organisation de la Direction durant un certain nombre d'années, qui répondait efficacement aux besoins pédagogiques des Départements, ne serait-ce sur l'investissement à travers les matériels lourds, qui ont permis de pallier et d'équiper des locaux de la composante.

Mme LEREDDE précise que lorsqu'elle parle de « choses qui durent depuis des années pour motiver des collègues », elle se souvient de l'époque du CREUFOP, où des détournements ont existé. Il est difficile de remotiver les collègues qui ont connu cette période.

M. GUEVELLOU souligne que la Faculté s'inscrit sur de la formation continue.

Mme LEREDDE est d'accord, mais pour tenter de remotiver les personnes, qui de par leur ancienneté ont des contacts importants avec des sociétés, il faut leur présenter quelque chose de sain. C'est dans ce sens que Mme LEREDDE disait que par rapport à ce qui est prévu en 2021, elle a l'espoir d'effacer ce passif.

M. ALI s'engage à mettre en place et à déployer ce nouveau dispositif le plus tôt possible, et par rapport au budget 2020. Pour lui, il est légitime que pour des collègues qui se démènent pour trouver ces ressources propres, ces dernières soient fléchées. Mais il faut aussi qu'il y ait une forme de redistribution au niveau du collectif. La Direction a réfléchi sur cette part qui doit être dirigée vers le Département, ou même la formation, et cette autre part à redistribuer, qui permet de faire fonctionner la machine. Il faut trouver un juste équilibre.

M. ALI est d'accord sur le fait qu'il fallait modifier la procédure et c'est ce que fait la Direction. Il remercie **Mme LEREDDE** pour son intervention.

Mme TOURNIER précise que les projets pédagogiques permettent d'acquérir des gros appareillages dont les Départements, même avec la taxe d'apprentissage, ne pourraient pas s'équiper. La Direction alterne chaque année les projets, et elle est très attentive au fait que tous les Départements puissent en bénéficier. **Mme TOURNIER** rejoint **Mme LEREDDE**. Elle prend un exemple : il y a quelques temps, elle a rencontré un agent d'EDF qui lui a dit qu'il était d'accord pour verser de la taxe d'apprentissage, mais à condition qu'elle soit versée à une formation. Il ne la donnera que lorsqu'il aura l'assurance qu'elle soit ciblée vers cette formation. Avec la nouvelle réforme, **Mme TOURNIER** pense que ce discours risque d'être encore plus accentué. Aussi, la Direction a pour projet d'augmenter la TA, tout en conservant une partie pour les projets pédagogiques qui permet de renouveler le parc analytique dans les Départements. Elle pense qu'il faut également une redistribution vers les formations pour lesquelles elle a été versée.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HOFFMANN** demande à **M. FABRE** s'il souhaite intervenir.

M. FABRE remercie **M. HOFFMANN** de lui céder la parole. Il explique - comme il le fait lorsqu'il se rend dans l'une des 15 UFR, Ecoles et Instituts, et qu'il est évoqué les dépenses et la répartition des recettes entre Départements - qu'il n'a pas vocation à participer à la discussion car cela ne le regarde pas. En revanche, ce qui le regarde, ce sont les dotations qu'alloue l'établissement à la composante et qui lui permettent de fonctionner. Il souhaite donc intervenir uniquement sur ces ressources-là.

M. FABRE souhaite préciser certains points. Il note que la masse salariale Etat ne figure pas volontairement dans le budget de la composante. Elle est donnée pour information, ce qui permet aux composantes de connaître la contrainte qui pèse sur l'établissement. L'Etat ne finance ni les promotions des enseignants chercheurs, ou des enseignants, que ce soit par la voie locale ou par la voie de la CNU, ni l'indemnitaire. C'est donc l'établissement qui doit financer ces postes. Il se trouve que dans les composantes - compte-tenu de la proportion des enseignants chercheurs et des enseignants qui ne sont pas affectés aux services centraux et communs - l'évolution de la masse salariale s'explique essentiellement par la progression des enseignants chercheurs et enseignants. Il ajoute que, depuis 2015 et la fusion, 40% des enseignants chercheurs en poste à la Faculté des Sciences ont été promus à l'avancement de grade. Il n'est pas évoqué les promotions de corps MCF vers PR. Le montant est conséquent et impacte la masse salariale financée par l'établissement. Dans la masse salariale, n'ont été comptés que 50% des enseignants chercheurs puisque les autres 50% relèvent de la recherche.

M. FABRE souhaite ajouter un 2^{ème} commentaire portant sur la dotation de fonctionnement qui est constante. Il revient sur cette notion de Moyens Mis à Disposition par le Central - MMDC -. Il pense que sa présentation va changer car elle crée beaucoup de confusions, à juste titre... hélas. La dotation de fonctionnement présentée par **Mme TOURNIER** est allouée en gestion directe, sur laquelle le directeur « à la main », et qu'il délègue par la suite au Directeur de Département pour qu'il puisse établir des bons de commande. Le montant est de 1 263 255 euros et inclus une grosse partie des Moyens Mis à Disposition par le Central. Il explique que les Moyens Mis à Disposition par le Central sont des crédits identifiés au sein des Direction centrales, Direction de la Logistique, Direction du Patrimoine et Immobilier, DSIN, etc.... Ils sont dépensés pour le compte de la Faculté des Sciences mais ne sont pas gérés directement par la composante.

A la question « Pourquoi la Présidence donne cette information ? », **M. FABRE** répond que c'est pour que la FdS dispose d'une information la plus complète possible sur les ressources affectées au fonctionnement général de la Faculté. Il est vrai qu'en gestion directe, il n'y a pas 1 263 255 euros mais 400 et quelques mille euros de crédits directement gérés par la Faculté des Sciences. Lorsqu'il est dit que ces Moyens Mis à Disposition par le Central fluctuent à la baisse ou en augmentation c'est neutre pour la Faculté, car ces crédits ne sont pas situés dans son budget, mais en central, et ils ont vocation à être communiqués à chaque composante. Ces MMDC sont actualisés chaque année.

M. FABRE pense que l'an prochain ces Moyens Mis à Disposition par le Central seront enlevés de la dotation de fonctionnement, et ils seront donnés pour information, pour ne pas polluer l'analyse. Il est vrai que ces données peuvent induire en erreur. Il insiste, ces Moyens Mis à Disposition par le Central, ne sont pas à la charge de la composante. Concernant la dotation des heures complémentaires, il note que la Faculté des Sciences est la seule composante qui, malgré la mesure de 5% d'économie, voit sa dotation augmenter. C'est une bonne nouvelle, en attendant la nouvelle offre de formation.

M. FABRE fait un focus non pas sur la balance, mais sur la ligne qui est beaucoup plus importante et qui concerne les compensations congés légaux et modalités de service, qui est à hauteur de 321 158 euros. Il explique que lorsqu'un collègue est en congé maternité, paternité, maladie, lorsqu'il a une décharge ou qu'il part en cours d'année, l'établissement compense auprès des composantes la perte du potentiel pédagogique. La réglementation n'oblige pas l'université à faire cette compensation mais d'après elle, les collègues sont censés avoir fait leur service. Il précise qu'il y a des universités françaises qui ne compensent pas ces pertes de potentiels pédagogiques en mettant en avant « c'est pas de chance, nous n'avons pas les moyens de compenser ». Par contre, l'enseignant est censé avoir réalisé le prorata de son service.

M. FABRE rappelle que l'établissement a harmonisé et voté en 2016 les dispositifs, en partant du plus favorable entre ce qui se pratiquait à l'UM1 et l'UM2 concernant les compensations. L'UM compense à l'heure TD de 41,41 euros. Or le cout moyen à la Faculté est de 50 € entre les extérieurs et les permanents. Donc, il y a, par heure compensée, un manque à gagner de 9 euros pour la FdS.

Pour le REH Recherche, Numérique, **M. FABRE** explique qu'à la Faculté, des collègues bénéficient des reconnaissances de mission dans le cadre du Référentiel Equivalent Horaires. L'Université compense pour ce point également.

M. FABRE note que la compensation Heures Complémentaires, BPI 2020 est de 1 142 840 euros.

M. FABRE précise qu'il s'était engagé à une actualisation de cette balance et elle a eu lieu. Il est en ravi pour la composante.

M. FABRE explique que concernant la compensation de Parcoursup, la baisse est principalement due à la baisse du nombre d'étudiants inscrits à la FdS et de fait, la dotation allouée au titre de Parcoursup diminue. Il ne s'agit pas d'une décision de l'établissement mais l'UM s'aligne à la démographie étudiante.

M. FABRE signale qu'au titre du Village des Sciences, un certain nombre de dépenses qui n'apparaissent pas dans le budget de la composante, va être pris en charge par l'UM. Il ne reviendra pas sur le fait que l'établissement assume déjà, à hauteur de 100 mille euros, le déménagement des 2 bâtiments. **M. FABRE** précise qu'un marché de nettoyage va être passé pour les nouveaux locaux. Il sera également financé par l'UM à hauteur de 180 mille euros par an. En même temps que la FdS prend en charge un certain nombre de postes (notamment de projecteurs,) l'UM a versé une subvention à la COMUE, responsable des locaux en question, pour pouvoir ensuite acheter de nouveaux projecteurs. Il note qu'au total, tout n'apparaît pas dans le budget de la FdS car l'établissement accompagne la Faculté des Sciences dans ses projets et démarches de restructuration interne pour l'année 2020. Il informe que d'autres composantes de l'UM (UFR Pharmacie, UFR Faculté d'Education, IUT), payent leurs fluides, directement sur leur budget. Elles font face à de fortes augmentations de ceux-ci et elles doivent financer à dotation de fonctionnement constante. L'UM ne leur a pas donné 1 euro de plus pour les aider. Il reconnaît les contraintes de la FdS et l'établissement essaie de les prendre en compte. Mais d'autres composantes rencontrent également de fortes contraintes, l'UM essaie d'être équitable dans la façon dont elle appréhende la réalité.

M. HOFFMANN revient sur la dotation Parcoursup. Il explique que d'autres composantes ont mis en place des dispositifs de remédiation qui n'existaient pas dans un premiers temps. Il y a eu une nouvelle répartition d'une masse constante à travers d'autres composantes.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. FILHOL**.

M. FILHOL a une interrogation politique : il remercie le central de l'université pour toutes ses reversions, qui sont indispensables pour le bon fonctionnement des enseignements. Quand **M. FABRE** explique que certaines universités ne compensent pas les pertes de potentiels pédagogiques, **M. FILHOL** comprend que lorsqu'un enseignant est absent pour un congé de maladie, maternité, etc., ses enseignements disparaissent.

M. FABRE explique que les enseignements ne disparaissent pas en totalité. Les composantes concernées prennent sur leurs ressources propres, elles mettent en réserve au titre de l'année à venir, et elles prennent en charge ce manque à gagner des pertes pédagogiques en permettant aux cours d'avoir lieu, soit en payant des heures complémentaires de permanents qui acceptent de les effectuer, soit en sollicitant des extérieurs, voire même en réduisant des heures ; tout est possible. Il ajoute que toutes les universités ne compensent pas à hauteur que ce que l'UM compense pour toutes les situations de pertes de potentiels pédagogiques.

M. FILHOL constate que si l'établissement ne compensait pas à la Faculté - et sur des montants qui sont supérieurs à 300 mille euros - cela signifierait qu'une partie des enseignements serait supprimée. Financièrement la FdS n'a pas de ressources pour compenser ces pertes.

M. FABRE comprend les propos de **M. FILHOL**. Il répète que l'UM sait qu'elle ne compense qu'à hauteur de 41,41 les heures perdues au titre des situations citées précédemment alors, que la Faculté paye en moyenne l'heure complémentaire aux alentours de 50 euros. Il reconnaît qu'il y a un manque à gagner, et il l'entend. Il rappelle - et ajoute que ce n'est pas à l'ordre du jour - qu'il n'y a pas d'obligation réglementaire à compenser. Toutefois, l'établissement le fait car il ne veut pas mettre en difficulté ses composantes.

M. HOFFMANN remercie **M. FABRE** de confirmer que ces heures continueront à être reversées et en remercie également l'Université. Il confirme les propos de **M. FABRE**, des établissements ne compensent pas ces pertes aux Facultés des Sciences mais celles-ci disposent de fonds propres.

Pour **M. GODELLE**, il s'agit d'une question d'assurance. Si cet argent n'était pas versé aux composantes sous forme de compensations, ce serait de l'argent qui existerait en plus dans le budget de l'Université, et qui serait donné sous une autre forme. La décision qui a été prise par les Conseils centraux et l'équipe de Direction de l'Université est de réserver certaines sommes pour écrêter des variations d'heures, dues à des personnels qui sont en congés, et donc d'offrir plus de régularité en terme d'heures aux Facultés. Mais il n'y a plus d'argent dans le budget de l'Université parce qu'elle a réservé une ligne à cet effet. **M. GODELLE** pense que c'est un dispositif qui permet d'assurer et de mutualiser une certaine somme, et de régulariser les montants d'heures qui sont disponibles dans les composantes. Cela est pour lui une excellente mesure. L'Université doit mettre des choses en commun pour amortir des éléments désagréables, des perturbations qui seraient ressenties plus durement si ce dispositif n'existait pas.

En terme de traçabilité, **Mme TOURNIER** préfère voir la ligne telle qu'elle est actuellement, plutôt que celle-ci soit redistribuée dans d'autres. Elle pense qu'on ne peut pas mieux faire.

Pour répondre à **M. GODELLE**, **M. FABRE** explique que lorsqu'il y a une augmentation mécanique de la masse salariale d'un peu plus d'un million et demi par an, l'établissement a du mal à financer, d'où la mesure du report en cascade de la campagne d'emploi pour les emplois de la catégorie A. Il est évident qu'on parle pour la compensation de service d'1,2 million, à l'échelle de l'établissement. Il serait tentant pour une Direction d'établissement de dire « sur ces 1,2 million, je vais affecter le financement de ce GVT et éviter une mesure de report en cascade. Les composantes, vous vous débrouillez, sur ressources propres, etc. ». Ce serait une chose simple et beaucoup plus confortable pour l'établissement qui répondrait à

une contrainte en faisant peser une contrainte encore plus lourde aux composantes au bénéfice du central : ce n'est pas le choix de l'Université de Montpellier.

M. FABRE demande à l'assemblée si elle a de nouvelles questions ou remarques auxquelles il pourrait répondre.

M. FABRE ne veut pas partir sans annoncer une dernière « joyeuseté ». Il souhaite évoquer un nouveau bug qui va arriver et que l'établissement va avoir à résoudre. Il explique que l'UM va devoir assurer le service après-vente d'une deuxième erreur de la Direction Générale des Finances Publiques. Il souhaite l'annoncer au Conseil, avec l'accord de **M. AUGÉ**, pour éviter de voir circuler des messages erronés ou un tas d'informations sur ce qui va se passer. Il indique que les vacataires qui interviennent à l'Université de Montpellier sont payés de manière régulière et assez rapidement, au fur et à mesure que les heures sont effectuées, ce qui n'est pas le cas de toutes les Universités où ils sont payés en fin d'année universitaire ou à mi-parcours. L'UM a payé, au titre des 3 mois passés, les vacataires en avril dernier. Lors du paiement des heures complémentaires la DRH envoie à la Direction Générale des Finances Publiques le listing nominatif, avec le nombre d'heures équivalent TD déclarées. La DGFP codifie ces heures selon la nature du public concerné (titulaire de la Fonction Publique, vacataire, etc.).

M. FABRE explique que depuis le 1^{er} janvier 2019, il a été mis en place la défiscalisation et la désocialisation des 5 000 premiers euros versés au titre des heures complémentaires. On parle de désocialisation parce qu'il n'y a pas de charge sur ces 5 000 premiers euros d'heures complémentaires versés, et de défiscalisation parce que ces 5 000 premiers euros ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu. Il ajoute que la circulaire publiée est orientée vers les EPLE (les lycées et les collèges). La codification est assez facile parce qu'il n'y a pas ou très peu de vacataires extérieurs.

M. FABRE informe que lorsque la DRH de l'UM a communiqué à la DGFP le listing des vacataires avec leurs heures réalisées au titre de la période de janvier à mars, la Direction Générale des Finances Publiques a appliqué la codification de la défiscalisation des 5 000 premiers euros d'heures complémentaires. Or, il se trouve que cette défiscalisation ne concerne que les titulaires et non les vacataires. Il indique que lorsque les états sont revenus à la DRH de l'UM, cette dernière a pris connaissance des montants en euros et s'est aperçue que les vacataires avaient bénéficié de cette défiscalisation. Toutes les universités ont constaté cette erreur et au moment où la DGFP a reçu les états financiers, elle a aussi constaté son erreur. Il y a donc eu un trop perçu pour les vacataires. Toutes les universités sont concernées.

En conclusion, **M FABRE** explique que 1 455 vacataires sont impactés. Le 11 décembre au soir, les Directeurs de composante vont recevoir la liste nominative des vacataires concernés. Le Président de l'Université de Montpellier a demandé si l'établissement ne pouvait pas défalquer ce trop perçu de la prochaine mise en paiement des heures, pour éviter d'avoir à réclamer le remboursement du trop-perçu à chacun des vacataires. La réponse de la Direction Générale des Finances Publiques a été négative, et elle a ajouté qu'en fiscalité on ne neutralise pas les dépenses avec une recette, il faut faire apparaître le remboursement tel quel. Il indique que **M. le Président** de l'UM a signalé à la DGFP qu'il n'allait pas être demandé aux vacataires de rembourser des sommes modestes. Cela nécessite d'envoyer un courrier et des relances qui mobilisent les services, et qui coûteraient plus cher que d'encaisser le trop-perçu. La Direction Générale des Finances Publiques a regardé les textes, et après x semaines, elle a répondu qu'il était possible d'admettre qu'à hauteur de 30 euros, on pouvait ne pas demander le remboursement du trop-perçu. A l'échelle de l'établissement, près de 600 vacataires seront concernés par l'exonération des 30 euros (qui resteront à la charge de l'UM même s'il s'agit d'une erreur de la DGFP).

M. FABRE répète que cette erreur concerne l'UM, et non les composantes, et qu'elle touche la totalité des universités françaises. Les personnes qui douteraient des propos de **M. FABRE**, peuvent se rapprocher des autres établissements qui ont payé leurs vacataires en avril dernier, et elles constateront qu'ils sont tous dans la même situation.

M. ROLLAND demande quel est le problème avec la PRES.

M. FABRE répond que les Enseignants chercheurs et les enseignants ont reçu un courrier du Président relatif au décalage de paiement de la PRES et de la PES. Il est indiqué que le versement reste semestriel avec un changement de mois. Il

profite de sa présence pour rappeler les éléments notés dans ce courrier : un agent comptable d'une université française (qui n'est pas l'Université de Montpellier) qui s'en doute s'ennuyant avant de partir à la retraite, a interpellé le ministère du Budget car il s'étonnait du fait que les enseignants chercheurs et enseignants touchaient 50% de la PRES/PES dès le mois de décembre, ce qui était peu conforme à la fin d'un premier semestre. Ce Monsieur a demandé s'il était légal de pouvoir considérer que le service fait, était réellement fait au mois de décembre, pour autoriser la mise en paiement de 50% de ces primes.

M. FABRE donne la réponse du ministère du Budget à cet agent comptable : « Vous avez totalement raison, on ne peut pas verser 50% de la PRES/PES dès le mois de décembre. Je vous invite donc à revoir le calendrier et à attribuer ces primes au plus tôt au mois de mars pour le premier semestre. ». Cette réglementation s'impose à l'Université de Montpellier qui ne serait pas dans la légalité si elle conservait le calendrier actuel.

M. FABRE précise que la semestrialité de la PRES/PES est inscrite dans un arrêté qui précise qu'elles sont versées sous forme de semestre. Si certains enseignants chercheurs et enseignants n'ont pas perçu leur prime sous forme de semestre, c'est parce qu'ils n'ont pas rempli la totalité des documents, en temps et en heure. De ce fait, ils ont été payés en totalité en fin d'année. Il précise que le nouveau calendrier était joint au courrier du Président. Concernant l'établissement, il n'y a aucun impact financier.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. FILHOL** et informe que ce sera la dernière intervention.

M. FILHOL revient sur le paiement des vacataires. Il s'interroge sur le mois qui est impacté pour la paye des heures complémentaires.

M. FABRE répond qu'il s'agit de la paye d'avril. Il rappelle que la période de défiscalisation court à partir du 1^{er} janvier 2019.

M. FILHOL demande à **M. FABRE** s'il a une idée de la moyenne en pourcentage de l'erreur.

M. FABRE indique qu'il est difficile de répondre à **M. FILHOL** car c'est très disparate en fonction des vacataires. N'ayant pas l'information, il ne peut donner de pourcentage. Il rappelle que 824 vacataires vont être concernés par le remboursement du trop-perçu de plus de 30 euros. Il ne connaît pas la répartition par tranche.

M. FILHOL demande si ce nombre concerne l'ensemble de l'université.

M. FABRE acquiesce et ajoute que 591 vacataires n'auront pas à reverser le trop-perçu car la somme est inférieure à 30 euros.

M. ROLLAND interroge **M. FABRE** : 30 euros représente combien en heure.

M. FABRE invite **M. ROLLAND** à noter sa réponse : 1455 vacataires sont concernés dont 864 devront payer le trop-perçu qui est supérieur à 30 euros, et 591 qui n'auront pas à rembourser car le trop-perçu est inférieur à 30 euros.

M. ROLLAND repose sa question.

M. FABRE ne peut pas répondre à **M. ROLLAND**, car il faut voir les taux de l'heure qu'il n'a pas en tête.

M. ALI pense que cela ne représente pas une heure.

M. FABRE tenait à donner cette information au Conseil de la Faculté car cette nouvelle erreur impacte la Présidence mais aussi les Directeurs de composante qui sont en 1^{ère} ligne.

M. HOFFMANN remercie **M. FABRE** pour sa présence et son intervention.

M. FABRE remercie M. le Directeur de son invitation à cette séance du Conseil d'UFR.

Mme TOURNIER remercie l'établissement pour le soutien financier apporté à la Faculté des Sciences.

❖ Les Dépenses

Mme TOURNIER propose de passer au volet Dépenses et poursuit sa présentation.

Concernant les projets pédagogiques, **Mme TOURNIER** précise qu'en 2019 il a été injecté, par la composante, 329 mille euros en investissement pour le Village des Sciences, qui est un très beau projet dont la Faculté et tous les Départements pourront bénéficier. Cette somme permettra d'équiper l'ensemble des locaux.

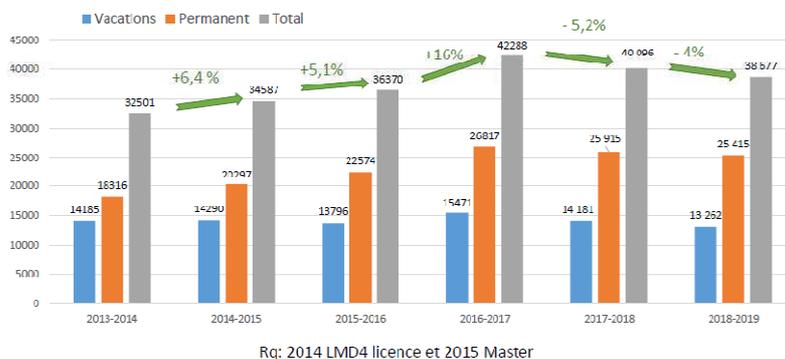
Mme TOURNIER note que 30 mille euros ont été injectés dans le fonctionnement.

Pour l'année 2020, **Mme TOURNIER** explique que 150 mille euros sont prévus en investissement, parmi lesquels 50 mille euros seront fléchés pour la serre du Département BE. Le Financement sera également pris en partie par le Département car la serre consolidée, et tout le matériel qui va avec, s'élèvent à près de 130 mille euros.

M. ALI précise que ce projet devait être inclus dans le VdS. Pour différentes raisons, et notamment un message d'incompréhension, VdS avait prévu une serre « simple » d'un montant de 1 000 euros, alors que l'approche était beaucoup plus intéressante car elle comprend du monitoring qui permet le suivi de croissance, de cultiver ses propres modèles biologiques, etc. Il a donc fallu trouver des solutions et notamment une approche solidaire vis-à-vis du Département BE pour pouvoir aller au bout du projet.

Concernant les heures complémentaires, **Mme TOURNIER** tient à expliquer l'augmentation de 16% et la diminution de 5,2 %.

**Evolution nombre heures complémentaires
et nombre heures vacances**



Mme TOURNIER rappelle qu'en 2017, il y a eu la fin des reports (il était possible de cumuler les heures complémentaires sur plusieurs années, ce qui était illégal). L'augmentation de 16 % s'explique par cette fin des reports, ainsi que l'augmentation du nombre d'étudiants. Quant à la baisse de 5,2%, elle est artificielle car la situation redevient classique.

Mme TOURNIER ajoute que le plus important dans le graphique présenté est la diminution de 4%. La baisse de 5% demandée l'an dernier par la Faculté a bien fonctionné et c'est visible notamment sur le nombre de vacataires. Elle espère que cette diminution sera encore visible au cours de l'année suivante. Elle rappelle que l'objectif, à terme, est une diminution de 11 mille heures.

M. HOFFMANN indique que le trait horizontal permet de repérer, par rapport à l'année 2013-2014, le nombre d'heures complémentaires payées. Malgré la baisse des 5,2 % et 4 % la Faculté reste quand même largement au-dessus du nombre d'heures payées en 2013-2014.

Mme TOURNIER aurait souhaité connaître le nombre de vacataires recrutés. Le pôle Ressources Humaines disposant d'un fichier comprenant énormément de noms et de doublons, il n'a pas pu lui transmettre l'information dans les temps.

Mme TOURNIER a souhaité informer l'assemblée des activités courantes au niveau du central de la Faculté des Sciences, en prenant en compte le fonctionnement, l'investissement et la masse salariale. Elle souligne les importantes baisses de 31 % de 2017 à 2018 et de -45% de 2018 à 2019. Elle signale que le central éponge en fin d'année quand il y a trop d'heures complémentaires.

M. HOFFMANN rappelle que le fonctionnement des Départements a été maintenu l'année précédente, malgré les problèmes de masse salariale. Ce maintien a eu un impact sur le fonctionnement du central de la Faculté.

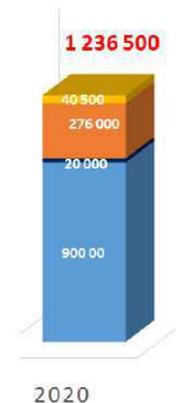
Pour **M. GODELLE**, il faut préciser l'impact que cela a sur les personnels.

Mme TOURNIER confirme et précise que cela est présenté sur la diapositive suivante « Masse salariale : Agents Non Titulaires ».

Mme TOURNIER propose à l'assemblée un projet de répartition budget par Département pour l'année 2020 :

Proposition répartition budget / département 2020

- Fonctionnement:
 - 900 000 € reversés aux départements
 - 40 500 € au titre de la FC
 - 20 000 € innovations pédagogiques.
 - + apprentissage
- Investissement:
 - 276 000 € reversés aux départements
 - 150 000 € pour les projets pédagogiques (dont 50 000 € serre BE)



M. ALI souligne que cette proposition a également été présentée en Comité de Direction aux Directeurs de Département.

Mme TOURNIER demande à l'assemblée si elle a des questions avant de passer au point suivant relatif au Budget Propre Intégré (BPI).

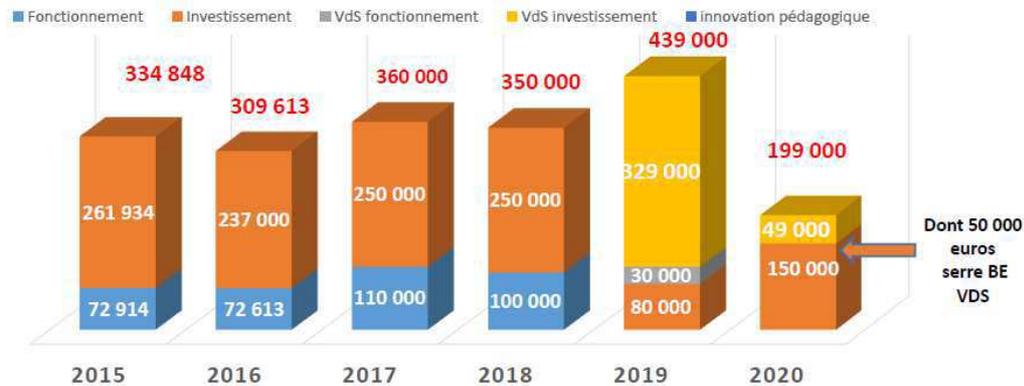
L'heure avançant, **M. HOFFMANN** s'interroge sur le quorum.

Mme GAUCERAND indique qu'il reste 23 membres du Conseil présents et représentés.

Mme HURTREZ indique qu'elle doit partir à 11h30.

Mme BERARD souhaite revenir sur les projets pédagogiques et VdS. Pour 2020, elle note une baisse de plus de la moitié du budget alloué, une disparition des projets pédagogiques, et un fonctionnement qui n'est attribué que pour VdS.

Projets pédagogiques et VdS



Mme BERARD constate que les années précédentes, le budget avoisinait 300 à 360 mille euros, elle ne prend pas en compte le budget de 2019 qui comprend l'investissement pour le Village des Sciences.

M. HOFFMANN rappelle qu'il a fallu payer les heures complémentaires.

Mme BERARD indique que ce n'est pas sa question. Elle pense que c'est un choix. Elle remarque qu'avant 2020, il n'y avait jamais eu de budget dédié à l'innovation pédagogique.

Mme TOURNIER confirme, c'est nouveau.

M. HOFFMANN explique que les projets pédagogiques permettent d'équiper et de rénover des salles alors que l'innovation pédagogique n'a jamais existé avant 2020.

Mme BERARD réclame un éclaircissement sur la serre au Village des Sciences. Elle n'était pas informée sur cette serre ni sur le fait que la Faculté prenait en charge une partie du financement (50 mille euros). Elle se demande qui a pris les décisions.

M. HOFFMANN informe que la serre était déjà programmée dans le Village des Sciences A. La COMUE devait la prendre en charge et une partie de l'équipement devait être comptée dans les projets pédagogiques. Il s'avère que la COMUE pensait qu'il s'agissait d'une serre pour faire de la culture et non des sciences. Elle n'avait alors pas budgétisé correctement.

Mme HURTREZ précise que ce n'est pas faute de lui avoir signalé.

M. HOFFMANN confirme.

M. ALI précise que la COMUE avait été informée bien avant le démarrage du projet.

M. HOFFMANN poursuit son explication et indique que la Direction s'est rapprochée de l'Université de Montpellier pour trouver des solutions. De plus, le Département BE s'engage à participer au financement, et l'Université Paul Valéry, qui prend la suite de la COMUE, prendra à sa charge un complément. Il rappelle que le montant total de la serre s'élève à près 180 mille euros. Il indique qu'il existe déjà une serre entre les bâtiments 3 et 4, mais qu'elle ne peut pas être déplacée. Le projet n'est pas nouveau. Les étudiants et les équipes du Département BE travaillent déjà dessus.

Mme. HURTREZ précise que ce projet avait déjà été présenté aux projets pédagogiques de l'an dernier.
M. HOFFMANN demande si **Mme BERARD** est satisfaite de sa réponse.

Mme BERARD remercie **M. HOFFMANN** pour ces informations sur la serre.

Mme BERARD trouve inadmissible qu'il ne soit pas possible d'avoir la liste des vacataires.

Mme TOURNIER répond qu'elle a la liste des vacataires, seulement, il y a des doublons.

Mme BERARD indique qu'en tant qu'informaticienne, elle trouve cela navrant. Elle rappelle que nous sommes en 2019 et elle regrette que la Faculté ne dispose pas d'un système d'information capable de fournir une liste de vacataires.

Mme TOURNIER précise que la RH est en train de finaliser le dossier.

Mme BERARD note que l'informatique est capable de donner des listes, d'autant plus que les vacataires remplissent le système d'information nommé OREC. Il devrait être possible, en cliquant sur un bouton, d'éditer la liste des vacataires qui ont rempli leur dossier cet année. Elle pense que l'application n'est peut-être pas à jour, mais informatiquement c'est possible.

M. HOFFMANN répond que la Direction dispose de la liste, informatiquement il est possible d'extraire des informations, mais il y a ensuite une phase de consolidation de ces extractions, phase non réalisées encore.

M. GUEVELLOU confirme que la liste existe mais encore faut-il que tous les vacataires renseignent OREC. Près d'un tiers des intervenants au sein de la Faculté ne remplissent pas l'outil. Ce n'est pas faute de les relancer tous les mois. Il signale que la liste est communiquée à l'ensemble des secrétariats des Départements tous les lundis matin. Elle comprend les 620 vacataires exerçant à la FdS. La précision porte sur le fait que les services consolident cette liste demandée par **Mme TOURNIER**, qui est celle qui permet de mettre en adéquation l'agent et ce qui est mis en paiement au titre de l'année budgétaire 2019. La liste sera adressée aux Directeurs de Département en fin de semaine.

M. GUEVELLOU émet un petit bémol, quand bien même que cette liste existe bien, il ne saurait insister sur le fait qu'il convient administrativement qu'OREC soit correctement renseigné. Il est quelques fois désagréable d'être contraint de rappeler à l'ordre l'agent vacataire, lorsqu'il demande son subside, un an voir quatre ans après ses interventions. Règlementairement parlant la Faculté est tenue de rémunérer ces vacations.

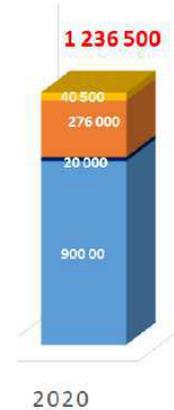
M. GUEVELLOU pense que la composante s'améliore grandement, notamment sur le fait d'avoir un outil adéquat.

M. HOFFMANN propose de passer aux votes tant que le quorum est atteint, puis de poursuivre le débat avec les personnes qui le souhaitent.

M. HOFFMANN invite l'assemblée à se prononcer sur la répartition :

Proposition répartition budget / département 2020

- **Fonctionnement:**
 - 900 000 € reversés aux départements
 - 40 500 € au titre de la FC
 - 20 000 € innovations pédagogiques.
 - + apprentissage
- **Investissement:**
 - 276 000 € reversés aux départements
 - 150 000 € pour les projets pédagogiques (dont 50 000 € serre BE)



Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la répartition du budget par Département d'enseignement pour l'année 2020

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40
Membres présents et représentés : 23
Membre n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrages valablement exprimés : 23

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 4

Le Conseil donne un avis FAVORABLE à la répartition du budget par Département d'enseignement pour l'année 2020.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote et informe qu'il reste un deuxième point sur lequel le Conseil doit se prononcer, le Budget Propre Intégré.

Mme TOURNIER informe que le BPI reprend les éléments qu'elle a déjà présentés. Elle a souhaité ajouté les chiffres de l'année dernière.

Budget prévisionnel 2020

Ressources

Dépenses

Ressources propres de la composante	1 254 504 (BPI 2020)	Dépenses de fonctionnement	1 239 947 (BPI 2020)
Droits d'inscription, TA, autres ressources propres FC et CFA	1 308 725 (BPI 2019)		1 112 960 (BPI 2019)
Dotation globale de fonctionnement	2 576 095 (BPI 2020)	Charges maintenues en central	829 316 (BPI 2020)
Dotation fonctionnement, exceptionnelle, HC	2 497 996 (BPI 2019)		829 316 (BPI 2019)
		Participation aux charges communes	94 351(BPI 2020)
			0 (BPI 2019)
Enveloppe Parcoursup	87 350 (BPI 2020)	Dépenses de personnel	1 754 335 (BPI 2020)
	120 108 (BPI 2019)		1 984 553 (BPI 2019)
Total ressources de fonctionnement	3 917 949 (BPI 2020)	Total dépenses de fonctionnement	3 917 949 (BPI 2020)
	3 926 829 (BPI 2019)		3 926 829 (BPI 2019)

Ressources

Dépenses

Dotation d'investissement	649 620 (BPI 2020)	Dépenses d'investissement (hors PPI)	649 620 (BPI 2020)
	649 620 (BPI 2019)		649 620 (BPI 2019)
Total ressources fonctionnement et investissement	4 567 569 (BPI 2020)	Total dépenses de fonctionnement et investissement	4 567 569 (BPI 2019)
	4 576 449 (BPI 2019)		4 576 449 (BPI 2020)

Mme **TOURNIER** souligne que les ressources et les dépenses s'équilibrent.

M. **HOFFMANN** ajoute que le Conseil doit s'exprimer sur les dépenses et non les ressources. Il prend l'exemple de l'enveloppe Parcoursup, la FdS ne peut intervenir sur le montant. Il confirme que le budget est équilibré.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le Budget Propre Intégré - BPI -.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 23

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 23

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 3

*Le Conseil donne un avis **FAVORABLE** au Budget Propre Intégré*

M. **HOFFMANN** remercie l'assemblée pour ce vote.

Mme **HURTREZ** demande si elle peut faire part d'une interrogation relative au 180 mille euros donnés généreusement par l'Université de Montpellier pour l'entretien.

Mme. TOURNIER écoute la question de **Mme HURTREZ**. **Mme HURTREZ** demande si la Direction sait ce que donne l'UM par rapport à la destruction des anciens locaux.

Mme TOURNIER répond qu'elle n'a pas l'information. Pour **Mme HURTREZ**, il serait intéressant de la connaître. Elle note que 180 mille euros ramenés aux nombres de jours ouvrables et au nombre de salles, cela ne paraît pas énorme. **Mme TOURNIER** est d'accord avec **Mme HURTREZ**. Celle-ci doit quitter la séance, elle remercie **Mme TOURNIER** pour sa présentation et ses réponses puis elle salue le Conseil.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HOFFMANN** propose de passer au dernier point de l'ordre du jour.

4. Questions diverses

M. HOFFMANN rappelle que **M. ROLLAND** avait une question relative au prévisionnel de certaines UE SPS qui n'avaient pas été ouvertes. Il regrette que **M. FILHOL**, Directeur du Département Chimie soit parti. Il explique avoir consulté **M. FILHOL** concernant ces UE SPS spécifiques au CMI du Département Chimie. Le Directeur du Département Chimie a indiqué que l'ouverture de ces UE se faisait à la demande du responsable de l'UE. Si ce dernier ne se déclarait pas, l'UE restait fermée.

M. HOFFMANN pense que depuis la 1ère remarque de **M. ROLLAND**, lors de la séance de décembre, des UE ont dû être ouvertes.

Mme TOURNIER suppose que **M. ROLLAND** fait allusion aux UE de CMI de Chimie, qu'il a dû chercher le nom de **Mme TOURNIER** mais qu'il ne l'a pas vu. Elle explique qu'elle a donné ses heures de suivi de stage ont été attribués à **M. Emmanuel RAYMOND**.

M. HOFFMANN demande si l'assemblée à une nouvelle question ou remarque.

Mme BERARD souhaite faire part d'un point plus commun qui touche tous les personnels de l'Université. Elle aimerait que le Conseil se positionne sur la loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) et qu'une présentation sur cette loi soit proposée à l'assemblée. Elle demande à **M. HOFFMANN** s'il est possible de mettre cela à l'ordre du jour d'un prochain Conseil. Elle est prête à faire la présentation.

Pour **M. HOFFMANN**, cette demande est exceptionnelle mais il ne s'oppose pas à ce que **Mme BERARD**, en tant que Conseillère, prépare une information, sur la LPPR lors de la séance de janvier. Il demande qu'elle lui transmette les documents avant le Conseil afin qu'ils puissent en discuter ensemble en amont. **Mme BERARD** est d'accord et remercie **M. HOFFMANN**.

M. HOFFMANN souhaite d'excellentes vacances et fêtes de fin d'année à l'assemblée.

Sans autre intervention de la part de l'assemblée, **Monsieur HOFFMANN** suggère que cette séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier - **soit levée à 11 heures 35**.

M. HOFFMANN remercie les conseillers de leur présence et rappelle que le prochain Conseil se réunira le **15 janvier 2020, à la Salle des Actes, du campus Triolet**.

Le Président de séance

La Secrétaire de séance

Alain HOFFMANN

Sandra GAUCERAND

